

Bruxelles, le 22 septembre 08

Demande de question écrite de Madame Fatiha Saïdi, Députée PS, à Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux.

Concerne : Fonds de pension du personnel communal.

Monsieur le Ministre-Président,

Selon les estimations d'Ethias, il est prévu de devoir approvisionner le Fonds des Pensions par plusieurs dotations exceptionnelles dont la première au plus tard en 2013, pour un montant de 1.000.000 d'euros. Les communes bruxelloises qui présentent des comptes en boni peuvent affecter partie ou totalité de ces montants à l'approvisionnement de ce Fonds. Cette option relève cependant uniquement de choix communaux.

Dès lors, je souhaite obtenir quelques précisions par les questions suivantes :

1. Toutes les communes bruxelloises ont-elles confié la gestion de leurs pensions à une institution de prévoyance ?
2. Pour celles qui répondent par la négative à la première question, toutes les communes ont-elles constitué un fonds de réserve spécifiquement affecté au paiement des pensions futures ?
3. Les taux de couverture sont-ils analysés et suffisants ?
4. Que décidera la Région de Bruxelles-Capitale pour les communes qui n'ont pas créé de Fonds de pensions et qui connaîtront donc des déficits budgétaires structurels suite aux obligations légales de paiement des pensions ?
5. Que décidera la Région de Bruxelles-Capitale pour les communes dont les taux de couvertures sont insuffisants ?
6. Il était question de commander une étude sur les Fonds de prévoyance des communes bruxelloises. Celle-ci a-t-elle eu lieu ? Si oui, pouvons-nous en obtenir copie ? Si non, est-elle prévue ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses.

Fatiha Saïdi